	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-769

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	<i>Délibération</i>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité	<i>N° 2022-769</i>

Communes de Bassens, Floirac, Lormont et Cenon - Grand Projet des Villes Rive Droite - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le parc des coteaux est identifié comme une des « trames structurantes paysagères de la Métropole », située sur la Rive Droite, au titre de son classement en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles "Paysage" de Gironde, réalisé en 2011 par le Conseil Départemental de la Gironde. Son aménagement est réalisé dans chaque commune en lien avec Bordeaux Métropole et le GIP Grand Projet des Villes.

1. LE CONTEXTE

Depuis une quinzaine d'années, les communes du territoire du Grand projet des villes (GPV) Rive Droite (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) œuvrent ensemble à la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent, adossé à la thématique de la « Ville Nature » et centré sur la continuité paysagère du Parc des Coteaux, dont il convient de préserver et valoriser la richesse.

En effet, identifié comme une des trames structurantes paysagères de la Métropole, le Parc des Coteaux est inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles de Gironde, et bénéficie du classement ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique, floristique et faunistique).

De plus, dans le cadre du parc LAB, les 4 villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac se sont lancées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux. L'objectif est de venir compléter la planification urbaine à l'œuvre depuis 10 ans, à travers la création d'un outil de gestion opérationnel, inscrit dans une échelle territoriale – le parc des Coteaux – affirmée depuis de nombreuses années dans les documents d'urbanisme de la Métropole (SCOT, PLU) et du Département (politique des Espaces Naturels Sensibles).

Les objectifs stratégiques du parc Lab permettent d'assurer un environnement de qualité aux générations présentes et futures :

- Préserver et développer la biodiversité.
- Associer de nouveaux acteurs à la gestion écologique.
- Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité.
- Améliorer la connectivité du parc des Coteaux.

- Valoriser et faire connaître le parc et ses richesses, notamment par le biais de la création artistique.

Le plan de gestion intercommunal a été finalisé en 2017, déclinant une série d'actions à mettre en œuvre dans les cinq années à venir et Bordeaux Métropole a souhaité poursuivre son soutien technique et financier afin de poursuivre cette démarche innovante.

2. LES INTENTIONS : LE PLAN DE GESTION

Les actions qui ont été conduites sur la période 2018 – 2020 ont permis de réaliser des études sur la connaissance du patrimoine naturel (faune, flore, arbres).

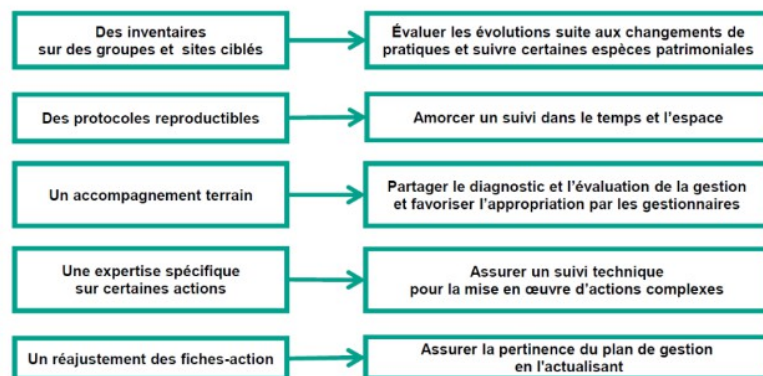
Les équipes des communes ont développé des modes de gestion alternatifs (régénération arborée par création de clairières, éco-pâturage, fauche tardive) et réalisé des actions favorisant la biodiversité (création de mares, pose de nichoirs à oiseaux et chiroptères...).

Ce premier volet de trois ans a ainsi permis de poser les bases d'une gestion plus durable des espaces naturels.

Un deuxième volet sur la période 2021-2023 est mis progressivement en place, centré sur les objectifs suivants :

- assurer la continuité de la mise en œuvre des actions engagées, en organisant une évaluation des actions menées afin de définir les ajustements nécessaires (indicateurs liés aux espèces et milieux),
- ouvrir les réflexions sur d'autres thématiques, comme la gestion écologique des espaces sportifs, des expérimentations liées à la gestion des déchets.

Démarche d'évaluation séquentielle



De plus, un travail a été engagé pour relier des espaces verts existants au parc des Coteaux afin de réaliser de nouveaux fils verts et de nouvelles entrées guidant aux parcs composant l'actuel parc des Coteaux – projet intitulé « Seconde peau des parcs ».

Ce projet figure au titre des projets inscrits au Contrat de codéveloppement 2021-2023 :

- Fiche action n° C050320071 pour la ville de Bassens,
- Fiche action n° C051190075 pour la ville de Cenon,
- Fiche action n° C051670060 pour la ville de Floirac,
- Fiche action n° C052490084 pour la ville de Lormont.

et répond à l'enjeu métropolitain de nature et d'agriculture, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers 3.

Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion

Bassens :

- la poursuite du reboisement du domaine de Beauval en adéquation avec la politique métropolitaine «1 million d'arbres» et entretien des arbres du domaine de Beauval,
- la poursuite de la fauche tardive avec exportation et de la démarche de fenaison,
- l'entretien des lisières forestières et des cheminements,
- l'entretien des douves du domaine de Beauval,
- les travaux de débroussaillage sélectif,
- la redéfinition d'un programme de mise en valeur du parc des Coteaux à travers les outils de communication, de planification commune d'évènements assurant la promotion du parc des Coteaux. L'évènement Faites Nature à Bassens participera de cette promotion.
- la réalisation d'un premier travail d'aménagement paysager sur le parc Beaumont, situé à 100 mètres du parc Rozin sera réalisé via une AMO dans le cadre d projet « seconde peau du parc »

Cenon :

- Poursuite de la fauche avec exportation grâce au matériel agricole acquis par le GPV. Les foins permettent de nourrir le troupeau de brebis
- Broyage des végétaux de la zone Tranchère sur terrain escarpé et débroussaillage sélectif de la végétation dans une démarche de gestion différenciée.
- Mise en sécurité des arbres du Parc Palmer

Floirac :

- la création et l'entretien de clairières,
- la création et l'entretien de lisières forestières,
- l'aménagement de mare et bassin d'une part,
- l'expérimentation d'une microplateforme de compostage d'autre part.

Lormont :

- Travaux d'entretien : les travaux de débroussaillage sélectif, fauche tardive avec exportation...
- Aménagement de mare, pose de nichoirs, aménagement pour les chiroptères
- Gestion du patrimoine arboré

3. LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget total prévu à la réalisation des différentes actions mises en œuvre par les communes concernées au cours de l'année 2022 a été évalué à 107 724,96 €. Bordeaux Métropole propose d'apporter son soutien financier pour un montant total de 38 757 € (soit 50% du montant de la dépense hors subventions). La participation financière de Bordeaux Métropole versée à chaque commune concernée s'établit de la façon suivante :

- 10 202 € pour la commune de Bassens,
- 7 762 € pour la commune de Cenon,
- 13 811 € pour la commune de Floirac,
- 6 982 € pour la commune de Lormont.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL EN TTC

Dépenses		Recettes		
Mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestion : - Reboisement - Confortement des lisières - Broyage sélectif - Fauche avec exportation - Création de mares	107 72 4,96 €	Conseil Départemental	30 208.00€	28.08 %
		Bordeaux Métropole	38 757.00€	35.98%
		Commune de Bassens	10 203.00 €	9,47 %
		Commune de Cenon	7 763.00 €	7,21 %
		Commune de Floirac	13 811,96€	12,82 %
		Commune de Lormont	6 982.00€	6,48 %
TOTAL	107 72 4,96 €	TOTAL	107 724.96 €	100 %

Bordeaux Métropole s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par ce projet de plan de gestion, qui intègre la protection et la valorisation du patrimoine paysager et naturel et la co-construction du projet avec les équipes techniques espaces verts.

Cette participation financière répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération du 26 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature-Agriculture.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Bordeaux Métropole versera en une seule fois l'intégralité de la subvention prévue annuellement à chaque commune partenaire, sur présentation par chaque commune du dossier de demande de subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020 **ENTENDU** le rapport de présentation

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien au projet de plan de gestion du Parc des coteaux contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole tels que définis dans le projet de mandature 2022-2027,

CONSIDERANT QUE le plan de gestion du Parc des Coteaux participe aux actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager métropolitain et qu'il répond à l'enjeu métropolitain de nature et d'agriculture, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 38 757.00€ pour l'année 2022 au titre de « Mise en œuvre du plan de gestion du Parc des Coteaux », répartie entre les communes partenaires suivant les modalités définies ci-après :

- 10 202 € pour la commune de Bassens,
- 7 763 € pour la commune de Cenon,
- 13 811.96 € pour la commune de Floirac,
- 6 982 € pour la commune de Lormont.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention et ci-annexée et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal, en section de fonctionnement, chapitre 65, articler 657341, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	